Cinquantième année. - N° 128 A 6 juillet 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2201

89 – YONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Ventes et cessions

340 051 713 RCS Auxerre.
BIO +.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Capital : 1034139.9 EUR.
Adresse : 9, rue de la Faïencerie, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE.
Précédent propriétaire : 388 993 388 RCS Auxerre. **LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS..**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juin 2017 à Auxerre, La société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital 7.277.600 euros, dont le siège social est 12 avenue Robert Schuman à Auxerre (89000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 388 993 388 et la société BIO +, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.034.137,90 euros, dont le siège social est sis 9 rue de la Faïencerie à Montereau-Fault-Yonne (77130), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 340 051 713, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS par la société BIO +. La société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS ferait apport à la société BIO + de la totalité de son actif, soit 32.327.349,67 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 7.867.064,57 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 24.460.285,10 euros. En rémunération de l'apport net, 6.261 actions nouvelles, entièrement libérées, seraient créées, soit une augmentation de capital de la société BIO + de 477.241,64 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 23.977.535,64 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait fixé à 0,104372 action de la société BIO + pour 1 action de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS. La fusion est notamment soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre au nom de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS le 29/06/2017 et au greffe du Tribunal de commerce de Melun au nom de la société BIO+ le 30/06/2017..